



Pythoud-Gaillard Chantal, Schnyder Erika

Quelle prise en charge pour les victimes de la guerre en Ukraine ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 22.03.22

DSAS/DSJS/DFAC

Dépôt

Quelle prise en charge pour les victimes de la guerre en Ukraine ?

Fuyant l'horreur de la guerre, des millions d'Ukrainien-ne-s quittent leur pays. La Suisse et le canton de Fribourg doivent également faire preuve de solidarité face à ce drame humain. L'un des principaux enjeux concerne la prise en charge des personnes traumatisées par la guerre. Ces personnes ont besoin de prestations médicales de qualité, notamment en matière de santé mentale.

Nous posons ainsi les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelles prestations médicales le canton de Fribourg assurera-t-il pour les réfugié-e-s ukrainien-ne-s ?
2. Face à une pénurie de personnel et des listes d'attente extrêmement longues, notamment en psychiatrie pédiatrique, comment le Conseil d'Etat entend-il assurer l'accès aux prestations pour les personnes qui en ont besoin ? Comment le Conseil d'Etat entend-il informer les personnes concernées des prestations dont elles peuvent bénéficier ?
3. Le Conseil fédéral a annoncé le vendredi 4 mars 2022 que la Confédération octroierait un forfait aux cantons couvrant notamment la prime-maladie. Ce forfait est-il suffisant pour couvrir entièrement la prime-maladie ? Comment le Conseil d'Etat entend-il assurer l'affiliation effective à la LAMal des réfugié-e-s ukrainien-ne-s ?